

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DECRETS DU PREMIER MINISTREANNÉE 1960 - 1 - N° 132 /PCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi N° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n° 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Mr. Michel AHOUANMENO, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de l'Education Nationale pendant l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

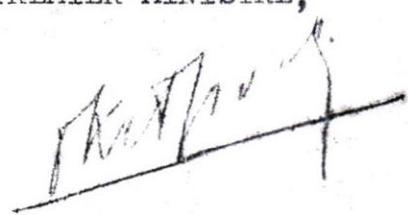
ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 17 MAI 1960

Pour le PREMIER MINISTRE absent;
Le VICE PREMIER MINISTRE,

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
S.G.C.M.	4
Ministres	14
Ass.Légis.	4
Ht.COM?	1
J.O.R.D.	1



OKE ASSOGBA